

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 15 mars 2022

FRAUDE AU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

Créé par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le compte personnel de formation (CPF) a fondamentalement amélioré et facilité l'accès à la formation pour tous les Français. En 2021, il a permis à plus de 2 millions d'actifs de monter en compétences, d'évoluer dans leurs carrières, de gagner en mobilité professionnelle ou de changer de métier.

Il fait toutefois l'objet de démarchages abusifs et de fraudes contre lesquels le Gouvernement lutte avec détermination. Ces pratiques commerciales abusives, prenant la forme d'appels téléphoniques réguliers, de multiples courriels ou SMS, sont devenues un irritant pour de nombreux Français. Des cas de fraude ont également été identifiés : extorsion de fonds par usurpation d'identité ou de détournement des crédits du CPF via de fausses offres de formation parfois, avec la complicité de titulaires de CPF.

Face à ces sollicitations, soyez vigilant!

Vous êtes victime d'escroquerie si :

- vous êtes inscrit à une formation à votre insu ;
- vous n'arrivez plus à vous connecter sur moncompteformation.gouv.fr;
- vous avez communiqué vos coordonnées et/ou votre numéro de Sécurité sociale.

Que faire pour éviter les arnaques ?

Vous avez peut-être déjà reçu des SMS ou appels sur votre téléphone mobile vous indiquant par exemple un changement sur le solde de votre CPF ou vous invitant à utiliser au plus vite le service pour réclamer une formation :

- ne communiquez jamais vos données personnelles ;
- ne cliquez pas sur les liens envoyés par SMS et supprimez le message.

N'hésitez pas à signaler les numéros à la plateforme de lutte contre les spams et SMS, accessible à cette adresse : <u>33700.fr</u>. Cela entraînera la coupure des numéros utilisés chez les opérateurs. Pour les SMS, vous pouvez directement les transférer au numéro 33700.

Que faire si vous êtes victime d'une fraude?

Si vous vous êtes inscrit contre votre volonté à une offre de formation, connectez-vous à votre compte afin d'annuler l'inscription. Il existe un délai de onze jours pour annuler celle-ci et récupérer vos droits.

Si vous n'arrivez plus à vous connecter, que vous pensez avoir été piraté et plus généralement dans tous les cas de suspicion de fraude, effectuez un signalement le plus rapidement www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/comment-signaler-uneescroquerie-sur-mon-compte-formation

Benoît GAILLET

Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr









